



COMMUNE DE SAINT-PREX

**Tarif du service communal de
distribution de l'eau**
(annexé au règlement)

Abonnement annuel

Fr. 130.– donnant droit à 100 m³ par an.
Excédents : Fr. 1.30 par m³.

**Industrie, agriculture, maraîchers, viticulture
(arrosage)**

En sus de l'abonnement annuel (Fr. 130.–) :
Tarif unique : Fr. 1.00 par m³.

Appareils de mesure

Le prix de location par année et appareil est fixé à 10%
de sa valeur à neuf.

Ce tarif entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Il annule et
remplace celui appliqué depuis le 1^{er} octobre 1990.

La Municipalité